

**Procès-verbal de séance du conseil municipal**  
**Mercredi 13 février 2013**

Convocation du 06 février 2013

Membres en exercice : 15

**L'AN DEUX MILLE TREIZE le 13 FEVRIER à 20 HEURES 30**, le Conseil Municipal de SIGOYER, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Maire.

*Etaient présents* tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs :  
**RICARD Maurice, ALLAIN-LAUNAY Matthieu, CLEMENT Jean-Luc, GERBAUD Eric, GABANOU-PAUL Agnès, GARCIN André, MEUNIER Michel, MICHALINOFF Jacques, PARA-AUBERT Monique, RAIZIN Stéphane, sauf**

*Absents* : **COMTE Sandrine, DUGELAY Denis, MODANESE Corine, Vincent FERNANDEZ**

*Absents excusés représentés* : **DUC Serge représenté par RAIZIN Stéphane**

Secrétaire de séance : Vincent FERNANDEZ remplacé par Stéphane RAIZIN

*Présents : 11 puis 10    Votants : 10 +1*

En présence de Mme Michalinoff, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour complément

**Ordre du jour :**

- La réforme des rythmes scolaires
- Convention avec la Bibliothèque Départementale de Prêt
- Convention ATESAT avec la DDT (Assistance Technique fournie par l'état aux communes Solidarité et Aménagement du Territoire)
- Orientations budgétaires
- Questions diverses

Le maire remercie les membres présents, puis il ouvre la séance après avoir fait adopter le procès-verbal de la dernière séance.

Il présente le projet de nouvelle communauté d'agglomération de Gap qui comportera deux communes Pelleautier et La Freissinouse, pour lesquelles il faudra gérer dès 2014, la séparation des actifs et du passif avec la CCTB ; il rappelle que le départ de ces deux communes induira une perte financière sensible au sein de la CCTB.

Réforme électorale : le maire précise que la commission des lois préconise un abaissement du seuil de scrutin de listes à 500 habitants avec respect de la parité H/F.

- **La réforme des rythmes scolaires :**

Le maire informe les conseillers de la réunion en Préfecture du 21 janvier dernier, durant laquelle M. l'inspecteur d'Académie a présenté la réforme des rythmes scolaires et rappelé que le report de l'application en 2014, devra être décidé par une délibération avant le 31 mars.

La réforme porte sur le retour de la semaine de 4 jours 1/2 avec 24 heures d'enseignements sur 9 demi-journées, le choix de la ½ journée supplémentaire sera le mercredi ou le samedi matin ; enfin la pause méridienne ne sera pas inférieure à 1H30.

En ajoutant une demi-journée de classe, elle permet d'alléger les quatre longues journées scolaires, tout en continuant à accueillir les écoliers jusqu'à 16 h 30 dans le cadre d'études surveillées et d'activités périscolaires, ces dernières étant organisées par les municipalités.

Elle aura pour conséquence majeure de modifier l'emploi du temps des enseignants en rajoutant une demi-journée de cours qu'ils ne dispensaient plus depuis la réforme Darcos de 2008. La réforme est remise en question par les communes qui y voient de nouveaux coûts, dans une période de contrainte budgétaire.

Enfin, elle implique que dans chaque municipalité se construise un projet et donc un consensus engageant un grand nombre d'acteurs : éducation nationale, municipalités, conseils généraux si des transports scolaires sont impliqués, associations œuvrant dans l'éducatif, parents d'élèves.

Pour Agnès Gabanou, la réforme est particulièrement importante pour les enfants issus de milieux défavorisés, qui bénéficient d'un faible encadrement du travail scolaire à la maison. Enfin, animer ces activités a un coût, c'est pourquoi le ministère a créé un fonds d'amorçage avec une aide financière (de 50 à 90 € par élève).

La journée scolaire devra s'établir par la modification de la pause méridienne ou/et l'introduction de trois quart d'heures d'activités périscolaires à compter de 15H45.

Des activités pédagogiques supplémentaires (1H /semaine) soit 36 heures annualisées modulables seront dispensées par les enseignants.

Les collectivités locales devront proposer des activités culturelles, artistiques ou sportives pendant ce temps périscolaire.

Ces activités pourront être effectuées par les enseignants volontaires, qui deviendront sur ce temps, employés de la commune... (Transfert de charges Etat → Commune).

Les intervenants seront à minima titulaires du BAFA et pourront encadrer 18 enfants au maximum.

Matthieu Allain Launay trouve intéressant de ne pas laisser l'éducatif qu'aux parents et enseignants et pense que ce projet peut être créateur d'emplois au sein de la communauté de communes ; certains conseillers envisagent la possibilité de contractualiser avec des prestataires de services (associations).

Vincent Fernandez estime que ces emplois ne peuvent être que complémentaires d'emplois déjà existants (peu d'heures, déplacements, fatigue... gain final ?), que la maîtrise du projet doit être de la responsabilité des élus, mais associée aux parents et enseignants.

Michel Meunier propose d'associer les parents d'élèves à la prise de décision, la mise en place des activités et de l'encadrement devant dépendre de la régularité des effectifs

Eric Gerbaud indique que les élus doivent y réfléchir avec le bon sens collectif, la commune dispose de ressources locales et doit profiter de ses bonnes relations avec l'équipe pédagogique pour mettre en œuvre cette réforme dès la rentrée prochaine.

Vincent Fernandez quitte la séance.

Stéphane RAIZIN propose de développer le partenariat avec l'école de musique de la CCTB sachant que des cours du mercredi vont être annulés suite à la réforme. Utiliser la structure de l'école pour l'éveil ou des cours de musique permettrait de combler les heures perdues des professeurs.

Après un tour de table, il en ressort que 6 conseillers contre 4 souhaitent préparer un projet pour la rentrée 2013 ; un groupe de travail se réunira mercredi 20 février à 20H30, seront présents Stéphane Raizin, Matthieu Allain Launay, Eric Gerbaud, Agnès Gabanou, Monique Para Aubert et Maurice Ricard.

- **Convention avec la bibliothèque départementale de Prêt** : la responsable nommée par délibération est Brigitte Devaux.

Après lecture du document précisant les engagements des parties, le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

- **Convention ATESAT** :

La convention ATESAT signée entre la commune de SIGOYER et la DDT arrive à expiration, il convient donc d'en établir une nouvelle pour une durée de un an.

*Le maire propose :*

*De solliciter le concours de la direction départementale des territoires des Hautes-Alpes dans le cadre de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (A.T.E.S.A.T) et ce, à compter du 1er janvier 2013, pour les missions suivantes :*

**1- La mission de base composée des éléments suivants :**

- Assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- Assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite d'études, à la passation des marchés de travaux et à la direction de contrats de travaux.
- Assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation.
- Assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes
- Domaines de l'aménagement et de l'habitat : conseils sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

**2- Les missions complémentaires optionnelles :**

- L'assistance à l'établissement de diagnostics de sécurité routière : NON
- La gestion du tableau de classement de la voirie : NON
- L'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie : NON
- L'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie : NON

*Compte tenu de notre population, des options retenues et de l'appartenance de la commune à une communauté de communes ouvrant droit à une minoration, l'estimation prévisionnelle de l'ATESAT s'établirait comme suit pour l'année 2013 au regard des missions sollicitées.*

**Mission de base (€) : 171.90**

**Missions complémentaires optionnelles (€) :**

- L'assistance à l'établissement de diagnostics de sécurité routière: 0
- La gestion du tableau de classement de la voirie: 0
- L'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie : 0
- L'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie : 0

**TOTAL : .....171.90**

*Monsieur le Maire précise également que cette convention, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013, est prise pour un an, avec revalorisation suivant index ingénierie. Elle pourra être résiliée par la commune ou l'Etat moyennant un préavis de six mois.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :*

**Autorise le Maire**

- à entamer la procédure d'élaboration et de mise au point de la convention précisant les conditions d'intervention définies ci-dessus,

- à signer la convention qui sera établie entre l'Etat et la Commune, dès lors qu'elle sera conforme à ces éléments.

- **Orientations budgétaires :**

Le maire demande qu'une expertise du cabinet Estrangin soit programmée sur le budget 2013 afin d'évaluer le bilan du PLU et demander conseil pour le déblocage des parcelles sur le haut du village.

**Chèvrerie de Céüze :** Le maire rappelle que la commune devra mettre en conformité sa zone AC, Eric Gerbaud précise que le propriétaire qui fait aujourd'hui apparaître son besoin en local à fourrage... l'a transformé en gites !!!

Matthieu Allain Launay rappelle que la CCTB doit passer avec le propriétaire une convention pour le rejet de ses eaux blanches dans la Step de Guérins.

**Travaux communaux :** rénovation du T4 école réalisé par les employés communaux (carrelage, parquets, peintures, sanitaires). Reste l'isolation à reprendre.

La maire demande à réfléchir sur la rénovation du logement de la maison Lagarde qui pourrait être réalisée par les employés communaux, retravailler sur la disposition du logement.

**Vitrail de la chapelle :** un vitrail dessiné par M. Noyer, verrier d'art à Monétier, sera réalisé si les financements sont obtenus par la CCTB dans le cadre du petit patrimoine, une partie de l'autofinancement sera prise en charge par l'association du patrimoine de Sigoyer.

- **Questions diverses :**

**Acquisition foncière :**

A la demande de M. Hives, le bornage de la parcelle détachée aux Guérins (pinède) ne sera pas effectué, le coût lui paraissant excessif. Eric Gerbaud demande de ne pas céder et qu'un vrai bornage soit implanté, d'autant que le détachement se fait à la demande du vendeur.

*Le maire informe le Conseil municipal que M. Hives, propriétaire des parcelles F36 et F465 situées au flanc nord de Céüzette est prêt à les céder à la commune.*

*Ces parcelles ont une surface totale de 1926 m<sup>2</sup>.*

*Le prix de vente serait de 0,50 euro le m<sup>2</sup>. Les frais annexes (dits "de notaire") seront à la charge de la commune.*

*Il rappelle que ces deux parcelles sont enclavées au milieu de parcelles déjà propriétés de la commune. Cette acquisition facilitera l'exploitation de l'ensemble.*

*Il sollicite l'accord du conseil municipal pour procéder à l'acquisition de ces deux parcelles dans les conditions indiquées ci-dessus.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 9 voix pour, 1 contre, 1 abstention*

- *Approuve cette proposition*
- *Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition*

**Gestion cantine garderie :**

A la demande de Denis Dugelay qui manque de temps pour s'occuper de la régie cantine/garderie, un nouveau régisseur sera nommé par arrêté du maire, Eric Gerbaud titulaire et Agnès Gabanou suppléante.

Les chèques seront déposés régulièrement chaque mois auprès de la trésorerie pour encaissement.

**Economies d'énergie Loi Batho:**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, gares, églises, monuments aux morts, mais aussi tours de bureaux, vitrines de magasins et autres bâtiments non résidentiels devront, pour la plupart, être plongés dans le noir dès 1 heure du matin et rester tous feux éteints jusqu'à 7 heures. Delphine Batho, la ministre de l'Ecologie et de l'Energie, a publié l'arrêté instituant cette norme d'éclairage qui vise un triple objectif : réduire la pollution lumineuse, protéger le sommeil des Français et diminuer la facture des entreprises et des collectivités locales.

Le maire trouve dommageable de rendre les villages peu visibles et tristes, Agnès Gabanou s'élève contre cette législation qui va à l'encontre de la sécurité et demande que l'extinction ne soit pas programmée le samedi soir. Stéphane Raizin précise qu'il conviendra d'être vigilant sur les décisions de la commune qui devront être conformes aux recommandations des normes et aux jurisprudences en vigueur.

*L'extinction sauf samedi soir est mise au vote : pour/8 contre/1 abst/2*

**Station des Guérins** : prévoir d'installer des filets de protection sur la piste de luge et des matelas contre les pylônes.

**Requête de Jean Marie Ligozat**, route du bas Villard : réduction de la vitesse et pose de 3 panneaux.

*La parole est donnée au public, pas de question.*

*La séance est levée à 0H12*

**Délibérations du conseil municipal :**

- Convention Commune/Bibliothèque Départementale de Prêt
- Convention ATTESAT
- Acquisition foncière parcelles Hives

**Lu et approuvé, les conseillers municipaux**